



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/163

Décision modificative 1/2017 – budget principal Ville

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération 2016/339 en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a donné son accord à la participation de la Ville au projet Compétitivité et Innovation des Entreprises des Villes Portuaires(CIEVP). Le "CIEVP" porté par la Ville d'Ajaccio associe les 5 partenaires suivants :

- \* L'Université de Corse ;
- \* La Commune d'Alghero en Sardaigne ;
- \* La Commune de Portoferraio en Toscane ;
- \* La Commune de Gènes en Ligurie ;
- \* La Commune d'Antibes Juan les Pins dans les Alpes-Maritimes.

La Commune d'Ajaccio étant chef de file du projet, doit assumer son rôle de pilotage et de gestion du projet dans sa globalité et en assurer la réussite. Il lui sera notamment nécessaire après encaissement des recettes FEDER, d'assurer le reversement des quotes-parts de subventions dues aux partenaires, dès perception de l'avance de 25%.

A ce titre, il convient donc d'inscrire en section fonctionnement de la présente décision modificative les montants suivants :

↳ **En Recettes : Chapitre 74 article 7477 à hauteur de : 263 320 € (avance de 25 % à percevoir).**

↳ **En Dépenses : Chapitre 67 article 6748 à hauteur de : 263 320 € (quote-part à reverser)**

Tels sont les éléments de la décision modificative n° 1/2017 du budget principal de la Ville d'Ajaccio qu'il est demandé d'approuver.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;  
Vu le vote du budget primitif 2017 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017 ;

**ADOPTE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La décision modificative n° 1 de l'année 2017 du budget principal Ville telle que précisée ci-après :

En Recettes : Chapitre 74 article 7477 à hauteur de : 263 320 € (avance de 25 % perçue)

En Dépenses : Chapitre 67 article 6748 à hauteur de : 263 320 € (quote-part due)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017\_163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2017

Publication : 03/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

